



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

toxicomanie

Question au Gouvernement n° 3436

Texte de la question

RAPPORT SUR LA TOXICOMANIE

M. le président. La parole est à Mme Françoise Branget, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Françoise Branget. Monsieur le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, pour la première fois, députés et sénateurs issus de tous bords politiques se sont rassemblés pour travailler ensemble au sein d'une même mission sur un sujet de société qui préoccupe tous nos concitoyens et qui concerne en particulier les jeunes : la drogue.

Cette mission, dont j'ai l'honneur d'être la rapporteure avec mon collègue sénateur Gilbert Barbier, a rendu son rapport aujourd'hui. Je tiens à remercier le président de notre assemblée, Bernard Accoyer, et le président du Sénat, Gérard Larcher, d'avoir pris l'initiative d'engager une réflexion collective sur un sujet aussi sensible et complexe. Je remercie également les présidents de cette mission, dont notre collègue Serge Blisko.

Refusant de considérer la consommation de drogues comme une fatalité, il importe de protéger la jeunesse des dangers des stupéfiants.

Confrontés au constat alarmant de l'augmentation constante de la toxicité et de l'évolution de plus en plus rapide des substances, nous avons formulé des propositions pour renforcer et renouveler les approches de la prévention et diversifier les réponses en matière de soins et d'attention apportés aux toxicomanes.

Au-delà de l'approche médicale, une démarche sociale est requise pour aider à la reconstruction des individus. Dans cette perspective, le développement de communautés thérapeutiques doit être encouragé. Ces structures d'accompagnement permettent en effet aux toxicomanes de se libérer de la dépendance ; elles leur offrent de véritables chances de réinsertion.

Monsieur le ministre, nous devons poursuivre et renforcer notre lutte contre les toxicomanies et les trafics. Ne cédon pas à la démagogie de la légalisation du cannabis ! Cette proposition est illusoire et dangereuse. C'est une question de santé publique et de responsabilité politique.

M. Philippe Gosselin et M. Lucien Degauchy. Très bien !

Mme Françoise Branget. Pouvez-vous préciser les suites que vous donnerez aux propositions de ce rapport ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à Mme Nora Berra, secrétaire d'État chargée de la santé.

Mme Nora Berra, *secrétaire d'État chargée de la santé*. Madame la députée, je veux vous féliciter pour les travaux que vous avez conduits et pour les conclusions que vous en avez tirées dans votre rapport parlementaire.

Comme vous, je pense qu'il n'y a pas de prise en charge efficace de la toxicomanie si l'on ne tient pas compte de la dimension sociale des patients. Je reviens de l'hôpital René-Muret de Sevrans où j'ai inauguré une unité d'addictologie. J'ai pu constater comment était organisée une véritable filière de soins allant de la prévention à la prise en charge du sevrage en passant par l'accompagnement social des patients. Dans ce cadre, il faut insister sur la nécessité d'un réapprentissage de la vie en société ; cette question est importante.

Les communautés thérapeutiques, solution que vous préconisez dans votre rapport, constituent l'une des réponses adaptées aux besoins de diversification des modes de prise en charge. J'aurai d'ailleurs l'occasion d'aller en visiter une prochainement dans la région parisienne.

Je me suis déjà exprimée sur la question du cannabis. J'ai dit à plusieurs reprises que je ne croyais pas que la légalisation puisse constituer une réponse au problème posé. Elle ne ferait qu'augmenter la consommation de façon quasi systématique et mécanique. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, il est facile de faire de la démagogie. Le Gouvernement préfère faire des choix de responsabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Branget](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3436

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 juin 2011